

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres en amont de la réunion du Conseil à des fins de consultation.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12-13 JUIN 2019

STOCKHOLM (SUÈDE)

MERCREDI 12 JUIN 2019

Julia Gillard, présidente du Conseil, ouvre la séance à 8h30.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

1.1 La présidente du Conseil souhaite la bienvenue aux participants, en particulier aux nouveaux membres titulaires et suppléants du Conseil :

Afrique 1	Membre suppléant du Conseil	Paul Navima, ministre de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie, Zimbabwe
Afrique 2	Membre du Conseil	Félicitée Rejo-Fienenana, ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique et professionnel et de l'Enseignement secondaire, Madagascar
	Membre suppléant du Conseil	Titora Tawuim épouse Bankati, secrétaire générale du ministère des Enseignements primaire et secondaire, Togo
Afrique 3	Membre suppléant du Conseil	Alpha O. Timbo, ministre de l'Éducation de base et de l'Enseignement secondaire, Sierra Leone
Asie et Pacifique	Membre suppléant du Conseil	Khagaraj Baral, secrétaire général, ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie, Népal

Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale	Membre suppléant du Conseil	Sherzod Shermatov, ministre de l'Éducation, Ouzbékistan
Amérique latine et Caraïbes	Membre du Conseil	Luis Fernandez, directeur général de l'Éducation primaire, ministère de l'Éducation, Nicaragua
	Membre suppléant du Conseil	Didacus Jules, directeur général, OECO
Pays donateurs 1	Membre suppléant du Conseil	Sabina Handschin, spécialiste senior en éducation, responsable de l'unité Éducation, Direction suisse du développement et de la coopération
Pays donateurs 4	Membre suppléant du Conseil	Nooh Al Hammadi, expert en développement et innovation, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Émirats arabes unis
Organisations de la société civile 1	Membre suppléant du Conseil	Yona Nestel, conseillère senior en plaidoyer et politique de l'éducation, Plan International
Organisations de la société civile 2	Membre du Conseil	Camilla Croso, coordinatrice de la Campagne au droit à l'éducation en Amérique latine (CLADE)
	Membre suppléant du Conseil	Maria Khan, secrétaire générale du Bureau Asie-Pacifique Sud pour l'éducation de base et l'éducation des adultes
Organisations de la société civile 3	Membre du Conseil	Gifty Anyogbe Apanbil, secrétaire générale adjointe, Association nationale des enseignants du Ghana
	Membre suppléant du Conseil	Haldis Holst, secrétaire générale adjointe, Internationale de l'éducation
Organismes multilatéraux 3	Membre suppléant du Conseil	Amadou Thierno Diallo, directeur, Division infrastructure économique et sociale, Banque islamique de développement

1.2 Elle souhaite également la bienvenue à Monsurul Alam, Robert Jenkins et Signe Winding Albjerg qui remplacent respectivement le membre du Conseil pour la région Asie et Pacifique, le membre du Conseil pour le groupe Organismes multilatéraux 2 et le membre suppléant du Conseil pour le groupe Pays donateurs 2 pour toute la durée de la réunion.

1.3 Elle salue aussi plus particulièrement Jay Pascual et Angela Williamson, représentants de l'Administrateur fiduciaire de la Banque mondiale, Charles North, nouveau directeur général adjoint du Secrétariat, Jo Bourne, nouvelle directrice technique du Secrétariat, et Maria Olavarria Perez, nouvelle responsable de l'équipe de gouvernance du Secrétariat.

1.4 La présidente note que les Maldives ont rejoint le GPE il y a peu, devenant le 68^e pays en développement partenaire.

1.5 Elle précise également que, conformément à la demande du Conseil d'annoncer les nouvelles contributions au Fonds du GPE, le Japon a accru sa contribution.

Objectifs de la réunion

1.6 La présidente du Conseil passe en revue les objectifs de la réunion. Elle précise que la recommandation sur la marche à suivre pour l'allocation maximale par pays de la Syrie émane du Comité de coordination, et non du Comité des financements et performances comme indiqué dans l'ordre du jour.

Ouverture de la réunion du Conseil et mot de bienvenue par Anna Ekström, ministre de l'Éducation, Suède

1.7 La présidente remercie le gouvernement suédois d'accueillir la réunion du Conseil. Elle invite Anna Ekström, ministre de l'Éducation de Suède, à ouvrir la réunion.

1.8 Madame Ekström accueille chaleureusement les participants à Stockholm et rappelle que la Suède est un membre engagé du GPE depuis de nombreuses années. Elle note qu'une éducation de qualité a joué un rôle essentiel dans la transition de la Suède de pays pauvre à l'un des plus riches du monde. Elle réaffirme l'importance des concepts complémentaires de qualité et d'équité dans le secteur de l'éducation, et déclare que la Suède pourrait en faire plus dans ce domaine et que le GPE est un partenaire clé à ce niveau. Elle se réjouit également du fait que le travail du GPE repose sur les principes d'appropriation par les pays, d'alignement sur les systèmes nationaux, ainsi que sur le partenariat, la coordination et l'harmonisation.

Ordre du jour par consentement (BOD/2019/06 DOC 02)

1.9 La présidente du Conseil passe en revue les points à l'ordre du jour par consentement qui figurent dans le document DOC 02 et demande si quiconque souhaite formuler des objections. Aucune objection n'étant soulevée, elle déclare l'ordre du jour par consentement adopté.

Décisions :

1.10 Les décisions suivantes ont été approuvées :

BOD/2019/06-01—Politique relative aux contributions et mesures de sauvegarde :

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées à la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde, telles que décrites à l'annexe 1 du document BOD/2019/06/02.

BOD/2019/06-02—Stratégie d'investissement :

Outre la décision [BOD/2018/06-10](#) autorisant l'Administrateur à investir des fonds du GPE dans le Portefeuille modèle 4 (MP4), comme décrit dans le document [BOD/2018/06 DOC 08](#), le Conseil d'administration délègue au Comité des finances et du risque le pouvoir d'autoriser l'Administrateur fiduciaire à investir des fonds du GPE dans un portefeuille de placements socialement responsables, en posant le postulat que le positionnement risque/rendement n'est pas sensiblement différent de celui du MP4 tel que décrit à l'annexe 2 du document BOD/2019/06/02.

BOD/2019/06-03—Budget de l'Administrateur : Le Conseil d'administration approuve les dépenses administratives estimées à 587 000 dollars pour les services d'administration fiduciaire devant être fournis entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020, ainsi qu'un budget supplémentaire de 222 593 dollars pour la période allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 destiné à couvrir les dépenses ponctuelles liées à l'adoption de l'euro comme deuxième devise de fonctionnement et à l'achèvement de l'évaluation des modalités d'hébergement du GPE tel que décrit à l'annexe 4 du document BOD/2019/06/02.

BOD/2019/06-04—Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration tenue les 6 et 7 décembre 2018 : Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la réunion qu'il a tenu les 6 et 7 décembre 2018 à Dublin (voir l'annexe 5 du document BOD/2019/06 DOC 02).

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (BOD/2019/06 DOC 03)

2.1 Alice Albright, directrice générale, présente au Conseil son rapport semestriel, tel qu'exposé dans le document DOC 03. La présentation est disponible sur le site web du GPE.

Délibérations :

2.2 Durant les délibérations, les questions suivantes ont été soulevées :

- **Décaissement des financements.** Plusieurs membres du Conseil font remarquer qu'il est indispensable de réduire les obstacles au décaissement des financements et de créer des mécanismes permettant d'accélérer le processus entre l'annonce de l'allocation maximale par pays et le premier décaissement du financement. La période de vingt-trois mois qui s'écoule en moyenne entre l'annonce de l'allocation maximale par pays et le premier décaissement est trop longue pour que le partenariat soit efficace et efficient. Les retards de mise en œuvre sont également source de préoccupation et ont un impact sur le calendrier du financement suivant. La directrice générale note que le Secrétariat reviendra vers le Conseil en décembre avec une recommandation pour accélérer les décaissements.
- **Attention portée à l'égalité entre les sexes.** Plusieurs membres du Conseil demandent qu'une attention accrue soit portée à l'amélioration de l'équité entre les sexes, et en particulier à l'amélioration de l'égalité entre les sexes, et qu'il soit tenu compte d'autres types d'inégalités (par exemple socioéconomiques) et de handicaps dans le prochain plan stratégique. Il convient de considérer ces aspects comme une grande priorité et de leur allouer des ressources suffisantes, étant donné qu'ils occupent une place centrale dans la feuille de route pour l'inclusion et dans l'ODD 4. Les progrès sur ces thèmes devraient être accélérés au moyen de mesures concrètes dans l'architecture de l'éducation sur la base d'une stratégie de collecte des données probantes auprès de multiples sources, dont le Réseau du développement humain de la Banque mondiale, mais aussi les milieux universitaires et d'autres chercheurs et organismes de recherche. La directrice générale note que le Secrétariat veillera à ce que le travail sur le genre reçoive des ressources suffisantes, deux personnes devant être engagées pour réaliser spécifiquement ce travail. De plus, le mandat révisé pour les acteurs du GPE résultant de l'axe d'intervention de l'Étude pour un partenariat efficace (EPE) fait systématiquement référence à l'égalité entre les sexes et le Secrétariat veille à ce que l'attention portée à l'égalité entre les sexes au niveau national soit renforcée lors de la mise en application de l'EPE. Par ailleurs, l'accent placé sur l'égalité entre les sexes peut également être renforcé dans le déploiement de la stratégie de collaboration avec le secteur privé.

- **Mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX).** Le mécanisme KIX est un moyen innovant de créer un écosystème pour l'innovation dans le secteur de l'éducation, où les centres de recherche et les universités seront les principaux moteurs de l'innovation. Il est également recommandé de ne pas se concentrer uniquement sur une approche institutionnelle : les innovations des communautés locales susceptibles d'être transposées à plus grande échelle devraient également être mobilisées dans le cadre de ce travail.

3. PRÉVISIONS FINANCIÈRES : RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

3.1 Céline Place, présidente du Comité des finances et du risque (FRC), et Padraig Power, directeur des finances et des opérations, présentent les prévisions financières et les recommandations du FRC pour permettre aux pays dont les allocations maximales par pays sont plafonnées à 100 millions de dollars d'introduire une requête pouvant aller jusqu'à 125 millions de dollars dans la période actuelle de financement et de réactiver l'allocation maximale par pays pour la République du Congo pour un montant de 10,7 millions de dollars, comme indiqué dans le document BOD/2019/06 DOC 04.

3.2 Le directeur des finances et des opérations note que le Conseil a, par erreur, omis la Tanzanie comme pays éligible à l'introduction d'une requête pouvant aller jusqu'à 125 millions de dollars conformément à la recommandation.

3.3. Le directeur des finances et des opérations note que les nouvelles annonces de contribution reçues après la clôture des prévisions financières incluaient un financement ciblé du Japon pour un montant de 2,3 millions de dollars.

Délibérations :

3.4 Principaux points abordés :

- **Décaissements de financements.** Des préoccupations sont exprimées quant au fait que la tendance prévue pour les approbations de financements en 2019 ne correspondra pas à la tendance prévue pour les décaissements de financements en 2020. Cette situation est jugée particulièrement préoccupante dans le contexte de la prochaine campagne de reconstitution des ressources. Il est suggéré que le Secrétariat propose des pistes de solutions aux problèmes touchant le niveau des décaissements lors de la réunion de décembre 2019. Le Secrétariat indique qu'il comparera l'actuel modèle de financement avec les recherches disponibles sur les interventions ayant le plus d'impact et, sur cette base, préparera des options de solution. Un membre du Conseil signale qu'il y a une différence entre les engagements de financements et les décaissements de financements, que le rythme des décaissements du GPE est bien plus rapide que celui de la BIRD et que le nœud du problème réside dans la gestion des financements en attente.
- **Possibilité de demander un plafond temporairement accru.** Le financement complémentaire mis à la disposition des pays plafonnés devrait être considéré comme une opportunité supplémentaire et non comme une obligation pour ces pays. Les pays devraient par conséquent envisager leur capacité à absorber des fonds additionnels avant d'introduire une requête d'augmentation. Par ailleurs, il est noté que les pays admissibles faisant actuellement l'objet d'une enquête pour un détournement grave de fonds ne

peuvent pas être en capacité de recevoir des fonds (supplémentaires) tant que le cas n'est pas résolu de manière satisfaisante.

- **Reconstitution des ressources.** En réponse à une question sur le niveau de financement qu'il serait nécessaire de lever lors de la prochaine campagne de reconstitution des ressources avant que de nouvelles allocations maximales par pays puissent être allouées, le Secrétariat indique que cela dépend du modèle d'éligibilité et d'allocation pour la prochaine période et de la possibilité pour les pays d'avoir accès à plus d'un financement à la fois. Si le Conseil décide de maintenir la règle selon laquelle 75 % du financement actuel doit être dépensé avant qu'une requête de nouveau financement puisse être introduite, les ressources nécessaires seraient limitées. On s'attend pour l'essentiel à ce que le GPE décaisse environ 500 millions de dollars en 2019, 700 millions de dollars en 2020 et 700 millions de dollars en 2021. Sachant qu'environ 400 millions de dollars ont été décaissés en 2018 et compte tenu des montants reportés qu'il sera nécessaire de financer à l'aide de la prochaine reconstitution des ressources, près de 500 millions de dollars seront nécessaires pour couvrir les nouveaux financements. Il n'y a cependant aucun problème avec l'allocation de financements en 2020.
- **Allocation maximale par pays pour la République du Congo.** Un membre du Conseil demande que le texte de la décision fasse référence aux raisons pour lesquelles la République du Congo a été jugée éligible cette fois-ci et qu'il soit noté que l'éligibilité ainsi décidée pendant une période de financement constitue une exception aux règles en vigueur au sein du GPE (où l'éligibilité d'un pays est déterminée au moment où la formule d'allocation est fixée pour la période concernée). Cette exception est accordée par le Conseil et devrait être soulignée comme telle pour toute décision sur une exception à l'avenir. Un autre membre du Conseil fait part de ses inquiétudes sur cette flexibilité accrue en matière d'éligibilité et déclare que l'exception demandée ici pourrait constituer un dangereux précédent. Le Conseil devra examiner la question des exceptions de façon plus générale et devra définir s'il convient de rechercher l'adoption d'une politique à cet égard ou de continuer à procéder comme aujourd'hui, en prenant des décisions au cas par cas.
- **Plafond minimum.** En réponse à une question sur ce sujet, le Secrétariat note que la recommandation n'implique pas de relever le plafond pour les allocations maximales par pays à l'heure actuelle, parce que cela impliquerait d'importants coûts de transaction étant donné que de nombreux pays seraient éligibles, tandis que la relève temporaire du plafond ne concernerait que huit pays. De plus, le Secrétariat rappelle que lorsque le Conseil a relevé le plafond des allocations maximales par pays par le passé, les ressources disponibles étaient nettement plus importantes qu'aujourd'hui.
- **Prochaine période de financement.** Dans le contexte de la prochaine campagne de reconstitution des ressources, il est suggéré que le Conseil réexamine le processus d'allocation et de requête, envisage les conséquences dans tous les pays jugés éligibles et réfléchisse à une extension du Fonds à effet multiplicateur.

3.5 Le Conseil d'administration approuve la décision suivante, dans sa version révisée :

BOD/2019/06-16– Nouvelle allocation maximale par pays : Compte tenu de la nécessité de maximiser les financements à l'appui de la mise en œuvre du GPE 2020 et de répondre aux besoins des partenaires, le Conseil d'administration approuve les décisions ci-dessous :

1. Porter de 20 % à 25 % le report des dépenses non financées utilisé pour calculer le montant total des ressources disponibles aux fins d'allocation.
2. Autoriser les pays actuellement assujettis au plafonnement des allocations à 100 millions de dollars à présenter une demande d'allocation d'un montant maximum de 125 millions de dollars soit à titre d'allocation d'un nouveau financement soit en complément d'une allocation déjà approuvée pendant la période 2018-2020.
3. Compte tenu du passage de la République du Congo dans la catégorie des pays fragiles ou touchés par un conflit, et en réponse à la demande de ce pays partenaire, approuve une allocation maximale de 10,7 millions de dollars pour lui permettre de solliciter un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, en notant que c'est une exception aux critères d'admissibilité définis dans le document BOD/2017/03-07.
4. Les allocations susmentionnées resteront valides jusqu'au dernier cycle de requêtes de 2020, sauf modification par le Conseil, et seront assujetties aux critères du modèle de financement du GPE.

4. OBTENIR DES RÉSULTATS AU NIVEAU DES PAYS : RAPPORTS DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES ET DU COMITÉ DE COORDINATION

Point du Comité des financements et performances

4.1 Sally Gear, présidente du Comité des financements et performances (GPC), et Margarita Focas Licht, responsable de l'équipe de soutien aux pays du Secrétariat, font le point sur le travail du comité depuis la réunion du Conseil de décembre et sur la réserve de financements. La présentation est disponible sur le site web du GPE.

Recommandation du GPC sur les conditions d'accès à une allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur

4.2 La présidente du GPC et la responsable de l'équipe de soutien aux pays du Secrétariat présentent la recommandation du GPC sur les conditions d'accès à l'allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur, telle qu'exposée dans le document BOD/2019/06 DOC 07.

Délibérations :

4.3 La présidente du Conseil sollicite des commentaires et des questions, mais aucun commentaire ni aucune question n'est formulé. En conséquence, le Conseil approuve la décision recommandée :

BOD/2019/06-05—Conditions d'accès à l'allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur : Faisant référence au document BOD/2017/03-06 (Cadre de mobilisation et d'allocation de financements), le Conseil d'administration :

1. Rappelle que le mécanisme de financement au titre du Fonds à effet multiplicateur vise à améliorer les possibilités de cofinancement et à mobiliser des ressources supplémentaires pour le secteur de l'éducation.
2. Demande au Comité des financements et performances (GPC) d'analyser les coûts de transaction associés aux critères du modèle de financement qui limitent ou compromettent l'accès des pays à l'allocation maximale au titre du Fonds à effet multiplicateur et aux cofinancements s'y rapportant.
3. Sur la base des résultats de l'analyse, délègue au GPC le pouvoir de modifier les critères appliqués aux requêtes de financement au titre du Fonds à effet multiplicateur tout en veillant

à ce que les requêtes tiennent compte des dimensions d'équité, d'efficacité et d'apprentissage du modèle de financement et de l'engagement du gouvernement en faveur de l'éducation. Cette délégation de pouvoir ne s'applique pas à la modification des conditions d'admissibilité ou des allocations, ni à la modification des conditions d'additionnalité, de cofinancement ou de celles relatives à la viabilité de la dette.

Recommandation du GPC sur la mise en application d'un partenariat efficace

4.4 La présidente du GPC et la responsable de l'équipe de soutien aux pays du Secrétariat présentent la recommandation du GPC sur la mise en application d'un partenariat efficace, telle que décrite dans le document BOD/2019/06 DOC 05.

Délibérations :

4.5 Le Conseil soutient largement le travail accompli depuis la réunion du Conseil de décembre 2018, ainsi que le texte de la décision examinée. En outre, les principaux points abordés sont les suivants :

- **Référence de la Charte à la participation du secteur privé dans les GLPE.** Les modifications de la Charte relatives à la participation des principaux acteurs dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) diffèrent légèrement selon qu'elles concernent la société civile ou le secteur privé, et placent directement le secteur privé dans le GLPE, ce qui n'est pas le cas de la société civile. Le Secrétariat précise que la différence de formulation n'est pas indicative de l'importance générale de leur représentation dans le GLPE. La Charte inclut déjà de solides principes de base pour le GPE en matière d'inclusion de la société civile dans le GLPE, alors que la définition des partenaires du secteur privé est moins claire, étant donné qu'elle est susceptible de changer d'un pays à l'autre.
- **Responsabilité mutuelle et cadre des risques.** En réponse à une question, le Secrétariat indique que les références aux risques dans la matrice de redevabilité seront élaborées dans le modèle à trois lignes de défense pour décembre 2019.
- **Responsabilité du Conseil dans la supervision des performances des financements.** Un membre du Conseil demande que la prochaine phase de travail autour de la responsabilité du Conseil en lien avec les performances des financements soit clarifiée et inclue la communication des informations les plus récentes au Conseil en décembre 2019.
- **Stratégie d'engagement du Partenariat.** En réponse à une question d'un membre du Conseil sur la façon dont la mise en application de l'Étude pour un partenariat efficace sera communiquée et le moment de cette communication, le Secrétariat précise que le travail commencera sous peu et qu'une agence de communication soutiendra le travail consistant à identifier les parties prenantes, à communiquer les messages et à veiller à un engagement continu dans tout le partenariat, ainsi qu'à préparer une série d'outils de communication. La responsable de l'équipe de soutien aux pays du Secrétariat se mettra en retrait de son rôle pour faire avancer la stratégie d'engagement ces deux prochaines années, tant au siège des partenaires que dans les bureaux-pays.
- **Agents partenaires et cofinancement.** Un membre du Conseil fait remarquer que les documents de l'Étude pour un partenariat efficace ne répondent pas aux attentes de cofinancement par les agents partenaires. Le Secrétariat répond que le cofinancement par

les agents partenaires intégré dans le cadre de mobilisation et d'allocation de financements n'est pas un prérequis et n'a pas, de ce fait, été inclus dans les modifications de la Charte ou dans la matrice de redevabilité. En particulier parce que, dans de nombreux cas, les agents partenaires ne seront pas capables d'assurer ce cofinancement et qu'un prérequis à ce niveau limiterait davantage encore le nombre d'agents partenaires disponibles. Au lieu de cela, le mandat révisé pour les agents partenaires définit comme critère majeur l'alignement sur les besoins du pays.

- **Enseignants.** En réponse à un commentaire sur l'importance des enseignants dans le système éducatif, le Secrétariat signale que les accords de partenariat proposés et les auto-évaluations des GLPE préciseront les personnes qui participeront aux délibérations des GLPE et à la concertation sur l'action à mener.
- **Rôle du responsable-pays.** Deux membres du Conseil notent que le rôle du responsable-pays est ambigu dans la matrice de redevabilité et dans le mandat du Secrétariat, mais est cependant central et complexe, et sera essentiel à la réussite de l'Étude pour un partenariat efficace. Le Secrétariat précise avoir délibérément mis l'accent sur le rôle du Secrétariat plutôt que sur le rôle du responsable-pays, étant donné que le Secrétariat est en transition vers une approche en équipe de l'appui aux pays, avec le responsable-pays chargé de liaison et les équipes techniques et de suivi chargées de l'appui institutionnel. L'approche institutionnelle offrira des gains d'efficacité et garantira que le responsable-pays chargé de plusieurs pays est capable de soutenir simultanément plusieurs requêtes de financement.
- **Différenciation de l'agent partenaire.** Un membre du Conseil note qu'un agent partenaire opérant dans un rôle de supervision est très différent d'un agent partenaire opérant dans un rôle de gestion, en particulier dans une perspective de responsabilité et de redevabilité, et suggère que le GPE devrait peut-être différencier ces rôles sur le plan terminologique.
- **Activité pilote sur le financement du rôle de l'agence de coordination.** Un membre du Conseil fait remarquer que, dans l'idéal, l'agent partenaire sera différent de l'agence de coordination et que les participants à l'activité pilote seront sélectionnés de façon équitable et avec un éventail d'agents partenaires. Deux membres du Conseil recommandent qu'étant donné le rôle de coordination joué par l'agence de coordination au niveau du GLPE, le plan de travail de l'agence de coordination pour l'utilisation des fonds de l'activité pilote devrait être approuvé par le GLPE, tandis qu'un membre du Conseil défend l'idée d'utiliser les fonds pour des activités spécifiques au GLPE, telles qu'un plan de travail et l'organisation de ses réunions. Le Secrétariat indique que le GPC a délibéré et recommandé de tester l'allocation de financements sur le rôle administratif de l'agence de coordination en lien uniquement avec les processus de financement du GPE pour le moment.
- **Activité pilote sur le financement des revues sectorielles conjointes.** En réponse à une question, le Secrétariat précise que la recommandation du GPC a pour intention de mettre le financement des revues sectorielles conjointes à la disposition de pays qui ne sont pas éligibles pour un ESPIG et de pays éligibles pour un ESPIG qui bénéficient d'un financement actif et pour lesquels le budget d'ESPIG ne prévoit pas d'allocation pour les revues sectorielles conjointes. Le GPC soumettra à l'approbation du Conseil une recommandation sur la meilleure façon d'intégrer le guichet de financement pour les revues sectorielles conjointes dans l'ESPDG en décembre.

- **Prérequis du modèle de financement pour un plan chiffré de mise en œuvre du PSE.** Le Secrétariat précise que, dans la recommandation, le prérequis de plan chiffré de mise en œuvre couvrant au moins les deux premières années de l'ESPIG pourra être respecté par un plan chiffré de mise en œuvre d'un an reposant sur un système national qui fonctionne correctement.

4.6 Le lendemain, le Conseil approuve la décision suivante, dans sa version révisée :

BOD/2019/06-15—Mise en application d'un partenariat efficace : Le Conseil d'administration :

1. Responsabilité mutuelle :
 - a. Approuve les révisions apportées à la Charte du GPE telles qu'elles figurent à l'annexe B-1 du document BOD/2019/06 DOC 05.
 - b. Approuve la Matrice de responsabilité présentée à l'annexe B-2 du document BOD/2019/06 DOC 05.
 - c. Donne son accord de principe sur un mécanisme d'auto-évaluation du fonctionnement des groupes locaux de partenaires de l'éducation qui doit être adapté au contexte, simple et rigoureusement ciblé. Convient que ce mécanisme fera l'objet de multiples essais pilotes sous la supervision du GPC pendant la période allant de juillet 2019 à juillet 2020, à l'issue de laquelle une recommandation sera soumise au Conseil pour qu'il puisse se prononcer en décembre 2020.
 - d. Demande au GPC de surveiller le dialogue au niveau des pays et l'orientation sectorielle dans le cadre du processus de requête d'ESPIG et de suivi.
 - e. Demande au Secrétariat de recommander et promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière de collaboration avec les GLPE et de responsabilité mutuelle au sein du partenariat.
 - f. Demande au GPC de faire le point, à la réunion du Conseil en décembre 2019, sur les moyens de bien évaluer l'exécution des financements et la manière dont le Conseil pourrait mieux s'acquitter de ses responsabilités concernant l'exécution des financements, telles que définies dans la Matrice de responsabilité.
2. Financement des fonctions d'agence de coordination :
 - a. Demande au GPC de superviser l'élaboration et la mise en œuvre d'une série d'activités pilotes pendant la période allant de septembre 2019 à décembre 2020 afin d'évaluer la possibilité de financement par le GPE des aspects administratifs de la fonction de coordination au niveau national, et de présenter une recommandation au Conseil en juin 2021.
 - b. Ce financement viendra s'ajouter à l'allocation maximale par pays et sera plafonné à 50 000 dollars par an pendant la phase pilote.
3. Revues sectorielles conjointes :
 - a. Note que le financement des revues sectorielles conjointes est actuellement possible dans les limites de l'allocation maximale par pays au titre d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG). Donne son accord de principe pour envisager un guichet de financement supplémentaire au titre de l'ESPDG, à hauteur de 50 000 dollars par an.
 - b. Demande au Secrétariat et au GPC d'examiner les modalités administratives optimales pour un tel financement et, si cette option est jugée possible, de lui recommander pour approbation en décembre 2019 un autre guichet de financement au titre de l'ESPDG.
4. *Cadre opérationnel relatif aux prérequis et aux incitations du modèle de financement du GPE (Modèle de financement) :* Convient qu'une exception peut être faite aux critères du modèle de financement actuel, qui prévoit un plan de mise en œuvre chiffré couvrant au moins les deux premières années de l'ESPIG, si un processus annuel de planification et de budgétisation est appliqué et rattaché de préférence à un cadre de dépenses à moyen terme.

Recommandation du Comité de coordination sur la marche à suivre pour la Syrie

4.7 Julia Gillard, présidente du Comité de coordination (CC), et la responsable de l'équipe de soutien aux pays du Secrétariat présentent la recommandation du CC telle qu'exposée dans le document BOD/2019/06 DOC 06.

Délibérations :

4.8 Principaux points abordés :

- **Préoccupations quant à la non-adhésion de la Syrie au GPE et mandats du GPE et de L'éducation ne peut pas attendre.** Il est précisé que neuf bailleurs de fonds ont signé une lettre adressée à la présidente du Conseil, dans laquelle ils expriment leur inquiétude persistante quant à l'opérationnalisation de l'allocation maximale par pays de la Syrie, étant donné que la Syrie n'est pas membre du GPE et en raison de la confusion opérationnelle autour du continuum entre l'initiative L'Éducation ne peut pas attendre, qui se concentre sur l'éducation dans les situations d'urgence, et le GPE, qui se concentre sur le renforcement et la planification des systèmes éducatifs. Le Secrétariat indique que le mandat du GPE inclut d'empêcher l'effondrement des systèmes, et non seulement de les renforcer, ainsi que d'adopter une approche complémentaire en collaboration avec le cluster local pour l'éducation, le GLPE et les partenaires financiers. Plusieurs membres du Conseil conviennent qu'il ne s'agit pas d'une question de chevauchement des mandats, mais de coordination, et sont favorables à la tenue d'une discussion sur la complémentarité et la collaboration entre l'initiative L'Éducation ne peut pas attendre et le GPE. En ce qui concerne le fait que la Syrie ne respecte pas le prérequis de financement consistant à être membre du GPE, un membre du Conseil remarque que la Syrie n'était pas éligible au financement du GPE par le passé et, par conséquent, n'en était pas devenue membre ; toutefois, étant donné l'urgence de la situation, le GPE devrait agir rapidement, et le processus d'adhésion pourrait être poursuivi simultanément afin d'assurer que l'adhésion est en ordre lors de l'examen de la requête de financement.
- **Mandat opérationnel du GPE.** En réponse à la question de savoir si le GPE pourrait opérer en Syrie d'un point de vue politique, le Secrétariat précise que le *Cadre directeur du GPE pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction*, le *Cadre opérationnel du GPE pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit* et les *Principes opérationnels du GPE dans les situations d'urgence complexes* permettent au GPE d'opérer dans le contexte syrien.
- **Considérations juridiques.** Il est précisé que de nombreux bailleurs de fonds sont soumis à des embargos sur les opérations de financement en Syrie et que les Nations unies (ONU) ont publié deux résolutions (265 ; 133) autorisant exclusivement les agences humanitaires et les partenaires de mise en œuvre de l'ONU à opérer en Syrie. Les membres du Conseil ne se sont pas prononcés de façon concluante sur les domaines/contextes auxquels pourraient s'appliquer les résolutions de l'ONU et si le GPE peut ou devrait opérer en Syrie sans implication des autorités nationales, étant donné l'embargo et l'absence de véritable clarté sur la portée des résolutions de l'ONU, sans engager de responsabilités. Le représentant de l'Administrateur fiduciaire de la Banque mondiale indique que l'IDA n'est pas engagée à l'heure actuelle en Syrie et encourage le GPE à consulter l'unité de la Banque mondiale s'occupant du pays ainsi que le conseiller juridique de la Banque mondiale. Il est également suggéré que le GPE étudie

la faisabilité de renforcer les systèmes de la région qui ont accueilli des réfugiés syriens, ou d'appliquer les fonds réservés pour la Syrie à des situations d'extrême urgence dans d'autres pays jusqu'à ce que le GPE puisse s'engager en Syrie.

4.9 Le lendemain, le Conseil convient qu'il devra réexaminer la situation en décembre 2019, en se basant sur une recommandation du GPC sur la façon de procéder par la suite. Pour assurer l'orientation adéquate du GPC et la clarté des considérations juridiques, un document de cadrage sera préparé puis soumis à l'examen du Comité de coordination lors de sa prochaine réunion. Après l'examen positif de la note de cadrage par le Comité de coordination, le Comité des financements et performances préparera un document qu'il soumettra à l'approbation du Conseil en décembre 2019 et dans lequel figureront des considérations spéciales, les défis et les risques. Tant le document de cadrage que le document du Conseil seront consultés avec les groupes constitutifs du Conseil, y compris des bailleurs de fonds, avant d'être finalisés par leurs représentants au Comité des financements et performances. Par conséquent, la décision suivante est approuvée :

BOD/2019/06-12—Mise en application de l'allocation maximale par pays pour la Syrie : En se référant au document BOD/2018/12-06—Principes opérationnels du GPE dans les situations d'urgence complexes, le Conseil d'administration :

1. Confirme la MCA pour la Syrie d'un montant de 25 millions de dollars.
2. Prend note des besoins éducatifs dramatiques de la Syrie et de l'évolution rapide de la situation sur le terrain tout en reconnaissant la nécessité d'examiner les conditions appropriées d'une aide du GPE à la Syrie en fonction du modèle de financement et des Principes opérationnels du GPE dans les situations d'urgence complexes.
3. Souligne la nécessité de poursuivre les consultations avec les partenaires du GPE par le biais du Forum de concertation sur l'éducation en Syrie.
4. Demande au GPC d'élaborer un document pour la réunion du Conseil d'administration de décembre 2019 décrivant les considérations spéciales, les défis, les risques ainsi que le cadre possible pour aller de l'avant en tenant compte des principes actuels du GPE en matière de fonctionnement dans les situations d'urgence. Ce document devrait identifier les arrangements pratiques nécessaires à la mise en œuvre de l'allocation maximale par pays (MCA). La portée proposée de ce document devrait être examinée à la prochaine réunion du Comité de coordination.

4. SÉANCE À HUIS CLOS

Décision :

La présidente du Conseil constate que la décision suivante, dans sa version révisée, fait l'objet d'un consensus :

BOD/2019/06-06—Stratégie de collaboration avec le secteur privé : Le Conseil d'administration :

1. Adresse ses remerciements au Comité des stratégies et de l'impact pour le travail accompli à ce jour.
2. Réaffirme son engagement en faveur de l'éducation en tant que bien public, droit fondamental et condition nécessaire à l'exercice des autres droits et au renforcement de l'enseignement public.

3. Reconnaît que les gouvernements doivent assurer 12 années d'enseignement primaire et secondaire gratuit, financé par l'État, équitable et de qualité.
4. Reconnaît en outre que le GPE applique un modèle de développement piloté par les pays et encourage l'appropriation des programmes par les pays.
5. Approuve la stratégie de collaboration avec le secteur privé telle qu'exposée dans le document BOD/2019/06 DOC 08.
6. Affirme qu'aucun financement du GPE ne peut servir à fournir des services d'éducation de bases payants.
7. Charge le Comité des stratégies et de l'impact et le Comité des financements et performances de présenter à sa réunion de décembre 2019 la définition des dérogations exceptionnelles aux dispositions du paragraphe 6 et d'élaborer un cadre permettant de définir les conditions, les mesures de sauvegarde, les délais et les procédures applicables à ces dérogations. Conformément aux procédures de financement du GPE, seuls les pays en développement partenaires peuvent solliciter et obtenir de telles exemptions.
8. Décide qu'il examinera la stratégie de collaboration avec le secteur privé d'ici au mois de juin 2022.

5. PLAN STRATÉGIQUE

6.1 À la suite de la journée de réunion précédant celle du Conseil, Jo Bourne, directrice technique, continue la présentation du plan et du calendrier pour l'élaboration du prochain plan stratégique du GPE.

Délibérations :

6.2 Principaux points abordés :

- **Rôle du Comité des stratégies et de l'impact :** Plusieurs membres du Conseil s'interrogent sur les raisons de ne pas confier l'élaboration du plan stratégique au Comité des stratégies et de l'impact, en particulier si ce point est inclus dans le mandat du Comité. En réponse, le Secrétariat indique que l'approche proposée se fonde sur la nécessité d'une plateforme transversale réunissant l'expertise de différents comités, et qu'elle offre la possibilité de faire avancer l'élaboration du plan stratégique malgré le délai très court.
- **Calendrier :** Plusieurs membres du Conseil encouragent le Secrétariat à développer une stratégie sur 10 ans incluant un examen à mi-parcours, afin qu'elle s'aligne sur le calendrier de l'ODD 4.
- **Valeur ajoutée du GPE :** Plusieurs membres du Conseil notent que le prochain plan stratégique offre une occasion de donner davantage de visibilité à la valeur ajoutée du GPE. Un membre du Conseil suggère que sa valeur ajoutée réside dans la façon dont le GPE a la possibilité d'exercer une influence plus importante au niveau des pays (à travers le mécanisme KIX, la mobilisation des enseignants, le financement national, etc.), tandis qu'un autre membre du Conseil estime qu'elle réside dans son rôle de mobilisation internationale autour de l'éducation. D'autres considèrent que la valeur ajoutée du GPE se situe strictement dans son approche du renforcement des systèmes existants plutôt

que dans une approche de soutien à ceux-ci. D'autres encore proposent d'examiner les caractéristiques essentielles de l'identité du GPE qui devront demeurer valides quelle que soit la flexibilité du Partenariat à terme.

- **Consultations :** Plusieurs membres du Conseil encouragent le Secrétariat à examiner les leçons tirées du dernier processus d'élaboration du plan stratégique, en particulier en ce qui concerne le niveau et le type de consultations organisées dans tout le partenariat.
- **Axes thématiques :** Les membres du Conseil ont plusieurs suggestions en ce qui concerne les thèmes autour desquels le plan stratégique devrait être axé, y compris un travail ciblé sur l'égalité entre les sexes (éventuellement en partenariat avec l'UNGEI), un travail intersectoriel notamment sur la santé et la protection sociale, l'éducation de la petite enfance, les enseignants et la formation professionnelle, un accent renforcé sur les enfants et les jeunes non scolarisés, les migrations et les réfugiés.

Décision :

6.3 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus, dans sa version révisée :

BOD/2019/06-14—Plan stratégique : Le Conseil d'administration :

1. Lance le processus d'élaboration du prochain Plan stratégique du GPE et du Cadre de financement correspondant.
2. Reconnaisant le mandat du Comité des stratégies et de l'impact sur l'élaboration de la stratégie, approuve le calendrier et la méthode de gouvernance figurant dans le document BOD/2019/06 DOC 15.

JEUDI 13 JUIN 2019

6. SÉANCE À HUIS CLOS

7.1 Les sujets suivants ont été traités durant la séance à huis clos : 1) l'hébergement du bureau européen du GPE, 2) le programme de travail et le budget de fonctionnement, 3) la création d'un siège distinct pour le secteur privé et pour les fondations privées, et 4) la performance de la directrice générale et la durée de son mandat.

Décisions :

7.2 Le Conseil d'administration approuve les décisions suivantes :

BOD/2019/06-07–Hébergement : Le Conseil d'administration :

1. Remercie les gouvernements danois, français et suisse de leurs généreuses et sincères manifestations d'intérêt, et la Banque mondiale de l'appui fourni au Secrétariat du GPE pendant ces démarches.
2. Compte tenu des conséquences stratégiques, opérationnelles et financières d'une présence accrue du Secrétariat dans ces pays, accepte l'offre du gouvernement français.
3. Prie le Secrétariat de collaborer étroitement avec la Banque mondiale et le gouvernement français pour renforcer sa présence d'une manière aussi économique, efficiente et efficace que possible.
4. Note que les propositions de financement devraient couvrir l'intégralité des dépenses ponctuelles liées au transfert du personnel et à la mise en place du bureau, et que les dépenses annuelles de fonctionnement devraient diminuer. Par conséquent, le Conseil :
 - a. Autorise la réception des fonds prévus par le gouvernement français, tel que décrit dans la proposition de financement desdites dépenses.
 - b. Autorise un budget pluriannuel de 1,6 million de dollars pour les exercices 20, 21 et 22 afin de couvrir les dépenses ponctuelles susmentionnées.
5. Prie le Secrétariat d'informer régulièrement le Comité des finances et du risque sur l'avancement des mesures prises et sur les coûts y afférents, dans le cadre de ses mises à jour périodique sur le budget de dépenses de fonctionnement.

BOD/2019/06-08–Programme de travail et budget de fonctionnement : juillet 2019 – juin 2020 : Le Conseil d'administration :

1. Approuve un montant supplémentaire de 39 890 000 dollars pour financer le budget de fonctionnement de l'exercice 20, tel que défini dans le document BOD/2019/06 DOC 11 pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, dont 2 400 000 dollars pour le budget de la quatrième année de la Stratégie de suivi et d'évaluation.
2. Autorise le Secrétariat du GPE à reporter tous les fonds non dépensés de l'exercice 19 liés aux initiatives pluriannuelles et aux activités de programmes gérés par le Secrétariat.

BOD/2019/06-09–Création d'un siège distinct pour le secteur privé et pour les fondations privées : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la création de deux groupes constitutifs distincts, l'un pour les fondations privées et l'autre pour le secteur privé, qui remplaceront à compter du 1er juillet 2019 le groupe constitutif commun pour les fondations privées et le secteur privé.
2. Note que les attentes des membres du secteur privé sont définies dans la Charte et les autres documents essentiels du GPE.

3. Approuve les modifications apportées aux documents et politiques de gouvernance pertinents, telles que décrites à l'annexe 1.

BOD/2019/06-10–Performance de la directrice générale et durée de son mandat :

1. Le Conseil :
 - a. Note le travail exemplaire accompli par Alice Albright au poste de directrice générale qu'elle a occupé pendant un double mandat ;
 - b. Note que, conformément à la Charte du GPE, une nouvelle procédure de sélection doit être engagée lorsque le directeur général a rempli deux mandats.
2. Le Conseil décide :
 - a. D'engager une procédure de sélection, comme le prévoit la Charte et afin de préserver son intégrité.
 - b. Que le président et le vice-président superviseront une procédure de sélection ouverte et concurrentielle, et feront régulièrement rapport au Comité de coordination.
 - c. Le Conseil prend acte du fait qu'Alice Albright a indiqué son intention de présenter sa candidature.

7. FAMILLE DE FONDS

8.1 La présidente donne un aperçu de la genèse de la discussion sur la famille de fonds, abordant entre autres les manifestations d'intérêt formulées à l'occasion des réunions de printemps de la Banque mondiale et, dernièrement, le processus de l'UNESCO destiné à favoriser une meilleure concertation sur l'architecture de l'éducation. Les consultants principaux présentent l'objet, la portée et les principales conclusions du travail sur la famille de fonds que leur a confié le groupe de travail du Conseil. La présidente explique ensuite les changements apportés au texte initial de la décision, notamment en raison de la nécessité de lever les contraintes temporelles qui pèsent sur le Conseil, étant donné les délais serrés et l'importance des questions examinées, et pour ne pas détourner son attention de l'élaboration du plan stratégique.

Délibérations :

8.2 Principaux points abordés :

- **Texte de la décision :** Un membre du Conseil se félicite des délibérations utiles sur la famille de fonds et fait remarquer que, en tant que partenariat, nous devrions constamment examiner les possibilités de nous associer à d'autres partenaires, et renforcer la coordination avec le Réseau du développement humain de la Banque mondiale. La modification du texte de la décision est alignée sur le point de vue du Conseil en la matière. Elle est l'occasion de signaler que ce thème demeure un sujet d'intérêt et de veiller à ce qu'il reste à l'ordre du jour du Conseil pour un examen aligné sur l'examen des modalités d'accueil de 2021 et sur le prochain processus d'examen de l'initiative L'Éducation ne peut pas attendre.

Décision :

8.3 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus, dans sa version révisée :

BOD/2019/06-11– Complémentarité et coordination dans le secteur de l'éducation : Le Conseil d'administration :

1. Souligne combien il importe de promouvoir un meilleur alignement stratégique et de réduire le risque de fragmentation et de chevauchement des activités menées dans le secteur de l'éducation aux niveaux national et mondial, et appuie les efforts faits dans ce sens.
2. Prend note des efforts déployés dans le cadre de la mise en application d'un partenariat efficace pour renforcer la coordination et la coopération au niveau des pays afin de minimiser les coûts de transaction et la charge de travail des partenaires nationaux.
3. Reconnaît que la fragmentation du système éducatif mondial peut conduire à la prolifération de processus mal harmonisés, accroître les coûts de transaction et alourdir la charge de travail des partenaires nationaux.
4. Note que la création d'une Famille de fonds est une option qui permettrait d'éviter la fragmentation du système éducatif mondial.
5. Décide que le GPE doit continuer de participer au débat mondial sur la nouvelle architecture de l'aide à l'éducation, mais sans prendre de mesures concrètes pour explorer plus avant l'option d'une Famille de fonds avant l'adoption du prochain plan stratégique du GPE, lorsque la complémentarité avec le plan sera plus facile à évaluer.

8. GESTION ET POLITIQUE DES RISQUES : RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

Gestion des risques

9.1 Céline Place, présidente du Comité des finances et du risque (FRC), et Padraig Power, directeur des finances et des opérations du Secrétariat, présentent le rapport sur la gestion des risques, lequel comporte les recommandations du FRC sur l'énoncé de l'appétence au risque et sur l'approche des indicateurs de risque et du risque-pays, ainsi que les dernières informations

sur l'élaboration du modèle à trois lignes de défense et l'examen semestriel des risques institutionnels, comme présenté dans le document BOD/2019/07 DOC 13.

Délibérations :

9.2 La présidente du Conseil sollicite des commentaires et des questions, mais aucun commentaire ni aucune question n'est formulé. En conséquence, le Conseil approuve la décision recommandée :

BOD/2019/06-13—Révision des politiques et pratiques de gestion du risque : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la déclaration sur l'appétence au risque et l'approche concernant les indicateurs de risque ainsi que les risques au niveau des pays, telles qu'elles figurent dans les annexes 2, 3a, et 3b du document BOD/2019/06-13 affiché sur le [site eTeam du Conseil](#), et demande au Secrétariat de modifier la politique actuelle de gestion du risque en conséquence.
2. Délègue au Comité des finances et du risque le pouvoir de superviser la mise au point des autres indicateurs de risque en 2019 et d'approuver toute modification qu'il jugera nécessaire d'apporter à la classification des risques, aux indicateurs de risque, y compris au niveau des pays, et à la déclaration sur l'appétence au risque afin d'en améliorer la clarté et l'efficacité.
3. Demande au Comité des finances et du risque de réviser la politique de gestion du risque tous les deux ans, ou plus fréquemment si nécessaire, et de recommander au Conseil toute modification importante à apporter.

Utilisation abusive des fonds du GPE

9.3 Le directeur des finances et des opérations présente les dernières informations sur les affaires en cours d'utilisation abusive des fonds du GPE au Tchad, en Éthiopie, en Ouganda et en Zambie.

9. RECONSTITUTION DES RESSOURCES

10.1 Charles Tapp, responsable de l'équipe des relations extérieures, et Geoff Adlide, responsable du plaidoyer et des communications, présentent un aperçu du calendrier et de l'approche définis pour la reconstitution des ressources, ainsi que des conditions nécessaires pour une reconstitution des ressources réussie.

Délibérations :

10.2 Principaux points abordés :

- **Expo 2020 :** Un membre du Conseil indique qu'il serait important d'envisager cette occasion unique de reconstitution des ressources.
- **Plan stratégique et reconstitution des ressources :** Un membre du Conseil fait remarquer qu'il serait intéressant que le FRC envisage d'aligner la période de reconstitution des ressources sur la période du plan stratégique. Ce sera particulièrement important en amont d'une reconstitution des ressources en forte hausse.

10. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas d'autres questions à examiner. La réunion est clôturée à 17h20.

Annexe 1 : Liste des participants

Partenariat mondial pour l'éducation – Réunion du Conseil d'administration 11-13 juin 2019 – Stockholm, Suède Liste des participants						
N°	Titre	Prénom	Nom	Nom de l'organisme	Fonction	Pays
1	M.	Geoff	Adlide	Secrétariat du GPE	Responsable, Plaidoyer et communications	Suisse
2	M.	Barakpete	Ahiya	Ministère des Enseignements primaire et secondaire	Conseiller juridique	Togo
3	Mme	Natalie	Akstein	Campagne mondiale pour l'éducation	Coordnatrice de la mobilisation des réseaux	Afrique du Sud
4	M.	Md. Monsurul	Alam	Ministère de l'Éducation primaire et de l'Éducation de masse	Vice-responsable (vice-secrétaire)	Bangladesh
5	M.	Damascus	Albertin	Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO)	Responsable, Division sociale	Sainte-Lucie
6	Mme	Alice	Albright	Secrétariat du GPE	Directrice générale	États-Unis
7	M.	Nooh	Al Hammadi	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale	Expert en développement et innovation	Émirats arabes unis
8	Mme	Gifty	Apanbil	Association nationale des enseignants du Ghana	Secrétaire générale adjointe, Formation professionnelle en éducation	Ghana
9	M.	David	Archer	ActionAid	Responsable des services publics	Royaume-Uni
10	M.	Baikuntha	Aryal	Ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie	Vice-secrétaire général	Népal
11	M.	Sylvain	Aubry	Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights	Conseiller, Recherche et affaires juridiques	Kenya
12	M.	Tony	Baker	RESULTS Educational Fund	Directeur adjoint, Éducation mondiale	États-Unis
13	M.	Khagaraj	Baral	Ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie	Secrétaire	Népal
14	M.	Luis	Benveniste	Banque mondiale	Directeur	États-Unis

15	M.	Jean-Marc	Bernard	Secrétariat du GPE	Économiste senior spécialisé en éducation	États-Unis
16	M.	Jefferson	Berriell Pessi	Internationale de l'Éducation	Coordinateur	Belgique
17	Mme	Alice	Birnbaum	Affaires mondiales Canada	Analyste politique senior	Canada
18	Mme	Kira	Boe	Oxfam	Responsable des politiques de l'éducation	Danemark
19	M.	David	Boutcher	Reed Smith	Partenaire	Royaume-Uni
20	Mme	Sarah	Burwood	Ministère des Affaires étrangères	Conseillère juridique	France
21	Mme	Valérie	Carlier	SPF Affaires étrangères et Coopération au développement	Conseillère en éducation	Belgique
22	Mme	Natalia	Cherevatova	Banque mondiale	Chargée senior des opérations	États-Unis
23	M.	Tae Sang	Cho	GBC-Education	Chef de projet	États-Unis
24	M.	Diego	Cimino	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale	Chef de la division pour les organisations internationales	Italie
25	M.	Stephen	Close	Gouvernement australien	Directeur adjoint, Fonds pour la santé et l'éducation	Australie
26	Mme	Julie	Cram	Agence des États-Unis pour le développement international	Sous-administratrice adjointe	États-Unis
27	Mme	Camilla	Croso	CLADE	Coordinatrice générale	Brésil
28	Mme	Christa	Crusius	GIZ	Conseillère	Allemagne
29	Mme	Maria Helen	Dabu	Bureau Asie-Pacifique Sud pour l'éducation de base et l'éducation des adultes (ASPBAE)	Coordinatrice régionale adjointe	Philippines
30	Mme	Guigone	Devevey	SDC	Conseillère en éducation	Suisse
31	M.	Amadou Thierno	Diallo	Banque islamique de développement	Directeur général par intérim des Pratiques mondiales	Arabie saoudite
32	Mme	Ingunn	Eidhammer	Ministère des Affaires étrangères, Norvège	Conseillère	Norvège
33	Mme	Martha	Ekirapa	Ministère de l'Éducation	Directrice adjointe de l'Éducation	Kenya
34	Mme	Dalila	El Barhmi	Internationale de l'Éducation	Chargée de programme	Belgique

35	M.	Daniel	Endres	HCR	Directeur de la division Résilience et solutions	Suisse
36	Mme	Paula	Engwall	Sida	Spécialiste senior des politiques	Suède
37	Mme	Ina	Eriksson	Syndicat des enseignants suédois/Läraryrbundet et	Secrétaire principale pour l'international	Suède
38	M.	Paul Richard	Fife	Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad)	Directeur, Santé et éducation mondiales	Norvège
39	Mme	Annica	Floren	Commission européenne	Cheffe d'unité adjointe	Belgique
40	Mme	Alice	Fracchia	Commission européenne	Chargée de la coopération internationale	Belgique
41	M.	Jawara	Gaye	Banque islamique de développement	Responsable mondial, spécialiste de l'éducation	Arabie saoudite
42	Mme	Stefania	Giannini	UNESCO	Sous-directrice générale pour l'éducation	France
43	Mme	Julia	Gillard	Président	Présidente du Conseil	Australie
44	M.	Tekaligne	Godana	Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida)	Spécialiste senior de programme	Suède
45	Mme	Gisele	Goudiaby	Secrétariat du GPE	Analyste-opérations	États-Unis
46	Mme	Sue	Graves	Département des Affaires étrangères et du Commerce	Directrice, Fonds pour la santé et l'éducation	Australie
47	Mme	Randa	Grob	Fondation Insights for Education	Directrice générale	Suisse
48	Mme	Eman	Hableel	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale	Responsable de l'autonomisation des femmes et des filles	Émirats arabes unis
49	Mme	Nesrine	Halima	Expo 2020	Directrice, International Substantive Engagement	Émirats arabes unis
50	Mme	Sabina	Handschin	DDC	Spécialiste senior en éducation, Responsable de l'unité Éducation	Suisse
51	Mme	Carol	Hannon	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce	Directrice des politiques d'éducation	Irlande

52	M.	Edward	Hedger	Consultant	Groupe de travail du Conseil du GPE	Royaume-Uni
53	Mme	Alicia	Herbert	Département pour le développement international (DFID)	Directrice adjointe du département Enfance, Jeunesse et Éducation	Royaume-Uni
54	M.	Luis Ramón	Hernández Cruz	Ministère de l'Éducation	Directeur général de l'enseignement primaire	Nicaragua
55	Mme	Donatienne	Hissard	Ministère des Affaires étrangères	Directrice adjointe du développement durable	France
56	Mme	Ronja	Hoelzer	GIZ	Cheffe de projet	Allemagne
57	M.	Michael	Hollaender	GIZ	Responsable de l'équipe Éducation	Allemagne
58	Mme	Haldis	Holst	Internationale de l'Éducation	Secrétaire générale adjointe	Belgique
59	M.	Rudolf	Huber	BMZ	Spécialiste senior des politiques	Allemagne
60	Mme	Marjeta	Jager	Commission européenne	Directrice générale adjointe	Belgique
61	M.	Robert	Jenkins	UNICEF	Directeur adjoint	États-Unis
62	M.	Elyas	Jillaow	Ministère de l'Éducation	Directeur général	Kenya
63	M.	Didacus	Jules	Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO)	Directeur général	Sainte-Lucie
64	Mme	Maria Lourdes Almazan	Khan	Association de l'Asie et du Pacifique Sud pour l'éducation de base et des adultes (ASPBAE)	Secrétaire générale	Philippines/Inde
65	Mme	Nidhi	Khattari	Secrétariat du GPE	Cheffe d'équipe, Résultats et performance	États-Unis
66	Mme	Ilana	Kirsztajn	Secrétariat du GPE	Responsable de la stratégie	États-Unis
67	M.	Robert	Krech	Secrétariat du GPE	Responsable de la stratégie	États-Unis
68	M.	Firdavs	Kutliev	Ministère de l'Éducation publique de la République d'Ouzbékistan	Spécialiste en chef	Ouzbékistan
69	Mme	Astrid	Lervag	Norad	Conseillère senior	Norvège
70	Mme	Margarita	Focas Licht	Secrétariat du GPE	Responsable de l'équipe de soutien aux pays	États-Unis

71	M.	Nesmy	Manigat	Primature	Conseiller	Haïti
72	Mme	Amelia	Manion	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce	Conseillère technique	Australie
73	Mme	Annina	Mattsson	Dubai Cares	Directrice de programmes	Émirats arabes unis
74	M.	Paul	Mavima	Ministère de l'Éducation primaire et secondaire du Zimbabwe	Ministre	Zimbabwe
75	Mme	Michelle	Mesen	Secrétariat du GPE	Spécialiste senior des partenariats	États-Unis
76	M.	Bruno	Mesquita Valle	UNESCO	Chef d'unité pour le renforcement des capacités et l'appui sur le terrain, secteur de l'Éducation	France
77	M.	Jeff	Mettille	Agence des États-Unis pour le développement international	Conseiller politique senior	États-Unis
78	M.	Jordan	Naidoo	UNESCO	Directeur, Éducation 2030	France
79	M.	Charles	North	Secrétariat du GPE	Directeur général adjoint	États-Unis
80	Mme	Beathe	Øgård	SAIH/GCE Norvège	Présidente de SAIH	Norvège
81	Mme	Maria Jose	Olavarria Perez	Secrétariat du GPE	Responsable de la gouvernance	États-Unis
82	M.	Jay	Pascual	Banque mondiale	Conseiller senior	États-Unis
83	Mme	Céline	Place	Ministère des Affaires étrangères	Adjointe au sous-directeur du développement humain	France
84	M.	Atif	Rafique	UNICEF	Spécialiste en éducation	États-Unis
85	Mme	Hamin-tsoa Prisca	Razafindralambo ép. Randriana-rison	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement technique et professionnel	Chargée de liaison avec le GPE	Madagascar
86	Mme	Félicitée	Rejo-Fienena	Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique et professionnel	Ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique et professionnel	Madagascar
87	Mme	Chantal	Rigaud	Secrétariat du GPE	Spécialiste en communication	États-Unis

88	Mme	Anna	Rosendahl	Sida	Cheffe de service pour le Développement social mondial	Suède
89	M.	Refat	Sabbah	Campagne mondiale pour l'éducation	Président	Cisjordanie et Gaza
90	M.	Imad	Sabi	Open Society Foundations	Responsable de programme senior - Programme de soutien à l'éducation	Pays-Bas
91	Mme	Junko	Saito	Ministère des Affaires étrangères	Directrice adjointe, Division de la coopération sur les questions mondiales	Japon
92	Mme	Karen Michaela	Schroh	Secrétariat du GPE	Cheffe de l'équipe des relations avec les bailleurs	Belgique
93	Mme	Ita	Sheehy	HCR	Conseillère senior pour l'éducation	Danemark
94	M.	Sherzod	Shermatov	Ministère de l'Éducation publique	Ministre	République d'Ouzbékistan
95	Mme	Jennifer	Slawich	Vision mondiale Canada	Conseillère principale en politiques de l'éducation	Canada
96	Mme	Nancy	Smyth	Affaires mondiales Canada	Directrice générale	Canada
97	M.	Amara	Sowa	Ministère de l'Éducation	Coordinateur de programme national	Sierra Leone
98	Mme	Carla	Stadelmann	Secrétariat du GPE	Assistante principale de programme	États-Unis
99	M.	Douglas	Sumerfield	Banque mondiale	Chargé principal des opérations	États-Unis
100	M.	Jan	Svihlik	GIZ	Conseiller en éducation	Allemagne
101	M.	Charlie	Tapp	Secrétariat du GPE	Responsable des relations extérieures	États-Unis
102	M.	Howard	Taylor	Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants	Directeur général	États-Unis
103	Mme	Sabine Bettina	Terlecki	Secrétariat du GPE	Chargée senior des relations avec les bailleurs - Europe	Belgique
104	M.	Serigne	Thiam	Vice-président	Vice-président du Conseil	Sénégal

105	M.	S.E. Alpha Osman	Timbo	Ministère de l'Éducation	Ministre	Sierra Leone
106	Mme	Tawuim	Titora ép. Bankati	Secrétaire générale	Ministère des Enseignements primaire et secondaire	Togo
107	Mme	Johanna	Van Dyke	Secrétariat du GPE	Chargée des opérations du Conseil	États-Unis
108	Mme	Ina	von Frantzius	BMZ	Responsable du département de l'éducation	Allemagne
109	Mme	Julie	Wagshal	Secrétariat du GPE	Assistante de programme	États-Unis
110	M.	Boaz	Waruku	ANCEFA	Chef de programme	Kenya
111	Mme	Angela	Williamson	Banque mondiale	Responsable financière senior	États-Unis
112	Mme	Signe	Winding Albjerg	Ministère danois des Affaires étrangères	Directrice adjointe pour les politiques de développement	Danemark
113	Mme	Sophia	Wootton	Département pour le développement international	Conseillère principale, Partenariat mondial pour l'éducation	Royaume-Uni
114	M.	S.E. Deng	Yai	Ministère de l'Éducation générale et de l'Instruction	Ministre	Soudan du Sud